

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

SYCOYIELD 2026 (ID)



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SYCOYIELD 2026 (Part ID)

(ISIN : FR001400H3J1)

FCP géré par Sycomore Asset Management

Nom de l'initiateur | Sycomore Asset Management

Site Internet | www.sycomore-am.com

Contact | Appelez le +33 (0)1 44.40.16.00 pour de plus amples informations

Autorité compétente | L'Autorité des Marchés Financiers, France (AMF) est chargée du contrôle de Sycomore Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. SYCOMORE Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Date de production du document d'informations clés : 02/06/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type

SYCOYIELD 2026 (ci-après le "FCP" ou l' "OPC") est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous la forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée

L'OPC a été créé le 1er septembre 2022 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans. Il peut faire l'objet d'une liquidation ou fusion anticipée sur décision de la société de gestion, sous réserve de l'information préalable des porteurs dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Objectifs

L'objectif du FCP, classé « obligations et autres titres de créances libellés en euro », est la réalisation d'une performance supérieure à 2.50% annualisés nets de frais sur un horizon de placement de 4 ans, soit de la date de création du fonds (01/09/2022) au 31/12/2026, par une exposition au marché des obligations à haut rendement libellées en Euro (€ High Yield market).

Cet objectif est fondé sur la réalisation de l'hypothèse d'une détention des parts du fonds sur toute la durée de placement recommandée et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds, lequel présente un risque de perte en capital. Ces hypothèses de marché comprennent un risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du gestionnaire financier, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

La stratégie d'investissement consiste en une sélection rigoureuse d'obligations (y compris convertibles) et autres titres de créances ou monétaires d'émetteurs privés ou publics et assimilés, et auxquels l'actif net sera exposé en permanence entre 60% et 100%, dont 30% maximum pour les émetteurs publics et assimilés, et ayant une échéance d'au plus un an après le 31 décembre 2026. En complément, l'actif net pourra être exposé jusqu'à 40% à des instruments dérivés à sous-jacents obligataires listés sur les marchés réglementés internationaux ou négociés de gré à gré, pour ajuster la sensibilité et l'exposition du portefeuille, sans possibilité de surexposition. L'exposition indirecte aux actions, procurée par les obligations convertibles, sera limitée à 10% de l'actif net. L'équipe de gestion sélectionnera des titres émis par des sociétés de toutes capitalisations, intégrées à son processus global d'analyse fondamentale, ou par des entités publiques et assimilées, sans contrainte de notation voire sans notation, les obligations à haut rendement ('High Yield') pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif net. L'actif net du FCP peut donc être exposé jusqu'en totalité au risque de crédit de sociétés de petite ou moyenne capitalisation (inférieure à un milliard d'euros). En fonction du taux d'exposition du portefeuille aux classes d'actifs sus-mentionnées, le portefeuille pourra être exposé entre 0% et 40% à une sélection d'instrument du marché monétaire, d'émetteurs publics et assimilés ou privés, notés entre P-1 et P-3 chez Moody's, A-1 et A-3 chez S&P ou F1+ et F3 chez Fitch ou jugés équivalents par la Société de gestion.

Par ailleurs, l'exposition aux instruments financiers susvisés se fait sans contrainte sectorielle ou géographique, à l'exception d'une exposition aux pays émergents limitée à 10% de l'actif net. Dans ce cadre, le FCP pourra être exposé jusqu'à 10% de son actif net à des instruments financiers libellés en devises autres que l'Euro, le risque de change étant limité à 10% de l'actif net par la mise en place de couvertures

des devises étrangères.

L'actif net peut être exposé à des OPCVM classés « monétaire » ou « monétaire court terme » ou à des OPCVM mettant en œuvre une stratégie d'obtention d'un rendement monétaire, dans une limite globale de 10%, et peut également recourir à des dépôts à terme dans une limite de 10%, auprès d'établissements de crédit notés au moins BBB- par les agences précitées.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats | Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées quotidiennement chez BNP Paribas SA pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré au sein d'Euroclear, ou auprès d'IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé (DEEP) IZNES, à 12 heures et à cours inconnu, chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J), puis exécutées sur la base de la valeur liquidative du lendemain (J+1), calculée en J+2 à cours inconnu. Les règlements afférents interviennent le deuxième jour ouvré suivant (J+3).

Date d'échéance | Ce produit a une date d'échéance au 31/12/2026.

Affectation des sommes distribuables | Distribution

Investisseurs de détail visés

Parts dites « clean shares », destinées aux souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/ 39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE.

L'horizon d'investissement doit être considéré jusqu'à l'échéance de la période d'investissement (soit pour la première période, le 31 décembre 2026) et, le cas échéant, de chaque renouvellement de cette période.

Dépositaire | BNP PARIBAS SA.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible
L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 4 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez recevoir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur:
Risque de crédit | La défaillance d'un émetteur ou la dégradation de sa qualité de signature peut faire baisser la valeur liquidative.
Risque de liquidité | En présence de volumes d'échange très faibles un ordre d'achat ou de vente peut entraîner d'importantes variations de prix d'un ou plusieurs actifs, pouvant faire baisser la valeur liquidative.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 4 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre août 2018 et septembre 2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre novembre 2017 et décembre 2021

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre janvier 2016 et février 2020

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement (de la prime versée).

Période de détention recommandée : 4 ans			
Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios :		1 an	4 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 340 €	7 650 €
	Rendement annuel moyen	-26,57 %	-6,49 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 050 €	8 460 €
	Rendement annuel moyen	-19,54 %	-4,10 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 550 €	9 760 €
	Rendement annuel moyen	-4,50 %	-0,62 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 450 €	10 650 €
	Rendement annuel moyen	4,48 %	1,60 %

Que se passe-t-il si Sycomore Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Cet OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de Sycomore Asset Management, les actifs de l'OPC sont conservés par le dépositaire de ce dernier et ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;

- 10 000 € sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Coûts totaux	809 €	1 243 €
Incidence des coûts annuels (*)	8,18 %	3,02 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,41 % avant déduction des coûts et de -0,62 % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 7,00 % du montant investi. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	7,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 700 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	46 €
Coûts de transaction	0,68% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	63 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je récupérer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 4 ans.

La durée de placement recommandée correspond à l'échéance du produit, fixée au 31/12/2026 en raison de la nature des actifs sous-jacents de cet investissement. Les parts de cet OPC sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de gestion dans le cadre de la valorisation du FCP, et un mécanisme de plafonnement des rachats peut également être mis en place par la Société de gestion, dans les conditions décrites dans le prospectus de l'OPC.

La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société SYCOMORE AM (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société SYCOMORE AM : veuillez contacter la société SYCOMORE AM, par courriel www.sycomore-am.com ou par courrier, de préférence avec A/R (Sycomore Asset Management – à l'attention de la direction risques et conformité – SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.sycomore-am.com
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://fr.sycomore-am.com/fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les informations relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par cet OPC, qui relève de l'article 8 du règlement SFDR, figurent dans la documentation précontractuelle SFDR disponible suivant le lien suivant : <https://fr.sycomore-am.com/fonds>

Lorsque cet OPC est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas indiqués dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentés dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance, conformément à son obligation légale.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur notre site internet ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de SYCOMORE AM et ne soit pas satisfait de la réponse de SYCOMORE AM et (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org